

**DÉCLARATION FNEC FP-FO**  
**CCPA AED & AESH - 12 DECEMBRE 2023**  
**Académie de Bordeaux**

Monsieur le Directeur des Ressources et des Relations Humaines,  
Madame la Directrice de la DPE,  
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Consultative Paritaire Académique des AED  
et AESH,

La FNEC FP FO rappelle son opposition à la fusion des métiers d'AEd et d'AESH puisque cette fusion n'a été pensée que pour réaliser des économies via une gestion purement comptable des effectifs de ces personnels.

Pour rappel, ces 2 métiers sont des emplois précaires, dont la rémunération se situe sous le seuil de pauvreté, fonctionnant souvent à flux tendu en raison des difficultés de recrutement et des moyens évalués au plus juste.

Les chiffres fournis par la DSDEN, pour le seul département de la Gironde montrent que 187 élèves sont toujours sans AESH.

Dans sa dernière lettre, Monsieur le Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse indique « *l'école pour tous ne peut se faire qu'avec vous et grâce à vous* » pourtant nous subissons toujours un manque de considération et de reconnaissance institutionnelle de par l'absence de statut et nos rémunérations au ras des pâquerettes, les primes annoncées étant proratisées aux quotités horaires et non prises en compte dans le calcul des droits à la retraite.

En première ligne auprès des élèves, et particulièrement auprès de ceux en difficulté, nous subissons de plein fouet la diminution des moyens matériels et surtout humains, et la déstructuration des établissements spécialisés a des répercussions au quotidien puisque des élèves à besoins très particuliers sont poussés dans l'école ordinaire, au mépris de leurs besoins spécifiques, mettant à l'épreuve l'ensemble des personnels des écoles et établissements secondaires ~~de la communauté éducative~~ (L'expression « communauté éducative » ne fait pas partie du vocabulaire de la FNEC FP-FO) ainsi que leurs camarades dans des classes qui plus est surchargées. C'est le droit de tout enfant ou adolescent en situation de handicap de bénéficier d'un enseignement adapté et spécialisé à son handicap qui est bafoué pour des considérants budgétaires. FO ne l'accepte pas !

Une grande majorité des fiches SST sont le fait d'élèves violents mais aussi de l'école inclusive.

Que faire face à ce constat ?

FO a organisé des conférences départementales et une conférence nationale sur l'école inclusive qui ont abouti à la décision d'une journée de grève et de manifestation nationales, à Paris, au

ministère, le jeudi 25 janvier 2024. FO met tout en œuvre pour la réussite de cette mobilisation avec la recherche, tant au niveau départementale que nationale, de l'unité syndicale la plus large possible.

Pour lutter contre les maltraitances, les seules formations ne sont pas suffisantes, il faut des ~~personnels~~ enseignants et des éducateurs spécialisés, des structures adaptées. Pour certaines situations, l'école n'est pas la réponse !

Les formations proposées aux AESH sont minimales et pour les AEd, inexistantes.

Nos collègues AEd sont tellement indispensables au bon fonctionnement des établissements dans lesquels ils exercent qu'il est inenvisageable de leur proposer de s'absenter sur leur temps de travail pour se former.

Les AESH quant à elles, du fait des temps partiels imposés se voient convoquées des mercredis, hors temps d'accompagnement, elles sont donc obligées de refuser ces formations pour raison de cumul d'emploi et/ou de charge de famille (enfants et/ou aînés).

Comme nos collègues enseignants, nous, AESH et AEd, revendiquons de pouvoir être formées avant la prise de poste, mais aussi de bénéficier d'une formation continue, professionnalisante et diplômante ~~de qualité~~ sur le temps de classe ~~de travail~~. D'où, la revendication de FORCE OUVRIERE de la création de brigades de remplaçants AESH et AEd.

Pour toutes ces raisons, nos revendications restent les mêmes que celles exprimées en audience déjà le 1er mars 2023 :

Ainsi, pour les AESH et AEd, FO revendique :

- Une véritable formation professionnelle qualifiante et diplômante ;
- Le versement immédiat de la prime REP/REP+ mise en place au 1er janvier 2023 et son effet rétroactif, non pas au 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme stipule le décret de décembre 2022, mais depuis la date d'affectation dans un établissement scolaire classé REP ou REP+. (*Notons que des AESH de l'Académie de Bordeaux, avec l'aide de FO, ont entamé une procédure contentieuse sur ce point*) FO demande également l'alignement des montants prévus sur ceux des autres personnels : comment accepter que les personnels les moins bien payés de l'Education Nationale perçoivent une indemnité moindre ?

En conclusion :

**Spécifiquement - Pour les AESH, FO revendique :**

- Un vrai statut de la Fonction Publique de catégorie B, avec un vrai salaire égal à un temps complet dès 24 heures d'accompagnement ;
  - La mise en place des 2 jours de fractionnement pendant le temps scolaire.
- **Pour les AEd, FO revendique :**
- Un vrai statut ;
  - Le paiement des heures dans le cadre du dispositif « devoirs faits » ;
  - Une démarche claire pour leur « CDIisation » et la possibilité de recours.

Nous vous remercions pour votre écoute.

*Pour la FNEC-FP-FO Académie de Bordeaux  
Nathalie Flores-Laville, Chrystèle GIN*